



N° 04B/DAC/2020

Rabat, le 23 MARS 2020

A

Messieurs :

TRES URGENT

- Les Dirigeants responsables des compagnies aériennes opérant dans les aéroports du Maroc ;
- Les propriétaires d'aéronefs exploités dans le cadre des activités des aéroclubs au Maroc.

**Objet :** Mesures de sécurité des aéronefs.

Dans le cadre de la nouvelle conjoncture liée au Coronavirus « COVID-19 », j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inviter vos services compétents à appliquer scrupuleusement l'ensemble des mesures nécessaires pour maintenir la sécurité et l'opérationnalité des aéronefs.

Aussi, il vous appartient de respecter les consignes ci-après :

- S'assurer que les aéronefs sont stockés conformément aux règles des constructeurs et de la réglementation en vigueur ;
- Effectuer régulièrement des inspections de sécurité des aéronefs, et transmettre à la Direction de l'Aéronautique Civile, dans les meilleurs délais, les rapports d'inspection y afférents ;
- Réaliser régulièrement les opérations de maintenance et de réparation des aéronefs ;
- Mettre en place les moyens qui s'imposent pour protéger les parties extérieurs et critiques des aéronefs, en tenant compte, notamment, des conditions météorologiques ;
- Respecter les mesures de prévention recommandées contre le Coronavirus « COVID-19 ».

Par ailleurs, il sied de souligner que le renouvellement des certificats de navigabilité (CDN) est assujéti à l'application des consignes sus indiquées et des recommandations des constructeurs.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

  
M. Khalid  
Direction Générale de l'Aviation Civile  
Direction de l'Aéronautique Civile

Copie transmise :

- A Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale ;
- A Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Aéroports ;
- Aux Directeurs et aux Commandants des aéroports du Maroc.